

S'inscrire |
Se connecter
Achetez le
journal du jour
Abonnez-vous à
l'Est éclair

Lundi 21 Novembre 2016 | CONNECT :

Créez votre compte, gérez vos abonnements

L'Est éclair

Actualités › Faits-divers - Justice

Publié le Mardi 15 Novembre 2016 à 21h44

SNCF : le dossier « amiante » renvoyé au printemps 2017

Julien Georget

Le conseil des Prud'hommes a renvoyé ce mardi l'affaire de l'amiante opposant des salariés du Technicentre à la SNCF.



photo Jérôme BRULEY

Les agents se sont donnés rendez-vous le 28 mars 2017.

Ils se sont présentés en nombre, mardi, au conseil des Prud'hommes de Troyes. Les agents du technicentre SNCF de Romilly-sur-Seine savaient pourtant à quoi s'en tenir, puisque l'affaire les opposant à la célèbre société de transport ferroviaire devait être renvoyée. Chose faite en quelques minutes.

« Le message est clair »

« Jusqu'à la dernière minute, on nous a dit que ce n'était pas la peine de venir. Que ce

n'était qu'une formalité », précise un cheminot, pourtant présent auprès d'une bonne quarantaine de collègues. Pour Bérenger Tourné, avocat portant les 72 dossiers recensés, le message envoyé est clair. « Je n'ai jamais eu un tel soutien pour un simple renvoi. Tout le monde est mobilisé, et il y a une forte attente devant la gravité des faits qui devront être évoqués dans cette affaire ».

Cheminot depuis 2003, Cyrille était présent dans la salle. « On attend que l'entreprise reconnaisse ses fautes et assume ses responsabilités », explique simplement celui qui a été exposé à l'amiante de novembre 2009 à février 2015.

Pointée comme une épée de Damoclès, la peur de voir des maladies incurables se développer à cause d'une exposition répétée et dans des conditions inadaptées est présente. Plus qu'un simple manquement de la part de la SNCF, c'est une vraie volonté de ne pas se conformer à la réglementation qui est pointée du doigt. « Les modes opératoires n'ont pas été respectés, des activités n'ont pas été recensées, l'analyse des risques n'a pas été faite correctement... », énumère Pascal Peltier, secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Prêts à en découdre pour faire valoir le préjudice d'anxiété face à la déclaration de possibles maladies, les 72 cheminots ont d'ores et déjà donné rendez-vous à la direction de la SNCF pour plaider fermement cette affaire le 28 mars 2017, à 14h.

Le groupe La Voix

Mentions légales

Aide

CGV

CGU

Contactez-nous